



# PACTE COMMUNAUTAIRE MSU

**Le pacte communautaire** de l'université de l'État du Michigan s'applique aux étudiants de la MSU, aux membres de la faculté, aux personnels, aux anciens étudiants, aux entrepreneurs, aux fournisseurs et aux visiteurs. En contrepartie de mon appartenance à la communauté de la MSU, j'assume, par ce pacte, la responsabilité personnelle de protéger ma santé et ma sécurité ainsi que celles des autres. **Mes actions auront un impact sur tout le monde.**

Le nouveau coronavirus, responsable de la pathologie COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale. Le virus COVID-19 est extrêmement contagieux et on pense qu'il se propage principalement par contact de personne à personne. Il n'y a aucune garantie que moi-même ou d'autres personnes sur le campus ne seront pas infectées par COVID-19.

Je reconnais les risques liés à la COVID-19 et au retour sur le campus, et je reconnais que je ferai mon possible pour me protéger et protéger les autres.

En conséquence, en tant que membre de la communauté de la MSU, j'accepte de suivre ces règles jusqu'à ce que la MSU me donne des instructions contraires, tant que je me trouve sur la propriété appartenant à la MSU ou régie par celle-ci et que je participe à des activités liées à la MSU ou parrainées par celle-ci, où qu'elles aient lieu :

## OBLIGATIONS

### COUVERTURE DU VISAGE

Je porterai un masque facial approprié sur mon nez et ma bouche lorsque je me trouve sur la propriété de la MSU, à l'intérieur comme à l'extérieur, à moins que je ne puisse tolérer un masque facial pour des raisons médicales.

### DISTANCIATION PHYSIQUE

Je maintiendrai une distance de 6 pieds entre moi et les autres personnes avec lesquelles je ne vis pas, dans la mesure du possible.

### HYGIÈNE PERSONNELLE

Je maintiendrai de bonnes pratiques d'hygiène et de santé, y compris :

- me laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou, si je n'ai pas de savon, utiliser un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool
- nettoyer et assainir régulièrement mon espace de vie et/ou de travail
- utiliser le pli de mon coude ou de mon épaule pour protéger d'une toux ou un éternuement
- m'abstenir de serrer la main

## RESPECT DE LA SIGNALISATION ET DES INSTRUCTIONS

Pour me protéger et protéger les autres, je vais (a) rechercher les panneaux d'instructions affichés par la MSU ou les autorités de santé publique, (b) observer les instructions de la MSU ou des autorités de santé publique qui sont envoyées par e-mail à mon compte "msu.edu", et (c) suivre ces instructions.

## AUTOSURVEILLANCE

Je me surveillerai moi-même pour détecter les symptômes de type grippal (par exemple, toux, essoufflement, difficultés respiratoires, fièvre, mal de gorge ou perte de goût ou d'odorat). Si je ressens des symptômes de type grippal, je resterai sur mon lieu de résidence et je contacterai un prestataire de soins de santé pour déterminer les mesures à prendre.

## EXPOSITION AU COVID-19

Si j'ai été exposé à une personne malade ou ayant été testée positive au virus COVID-19, je resterai sur mon lieu de résidence, contacterai un prestataire de soins de santé et suivrai toutes les recommandations de santé publique.

## RESPECT DES RECOMMANDATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE ET COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE

Je suivrai toutes les directives applicables en matière de santé publique et de santé publique étatique et je coopérerai avec les autorités de santé publique, y compris, mais sans m'y limiter, la recherche des cas contacts. En outre, j'ai été encouragé par la MSU à (a) participer à la surveillance et au dépistage COVID-19, (b) participer aux tests COVID-19, et (c) recevoir un vaccin anti-grippal cet automne.

Des informations supplémentaires sur ces exigences sont disponibles à l'adresse suivante [www.msu.edu/together-we-will](http://www.msu.edu/together-we-will).

## CONFORMITÉ AU PACTE

La protection de la santé et de la sécurité des étudiants de la MSU, du corps enseignant, des personnels et des visiteurs nécessite la coopération de tous les membres de la communauté, non seulement par respect personnel du pacte, mais afin d'encourager les autres à s'y conformer.

Les inquiétudes concernant le non-respect du pacte peuvent être adressées anonymement à la ligne d'assistance de la MSU en cas de mauvaise pratique au 800-763-0764 ou à [www.misconduct.msu.edu](http://www.misconduct.msu.edu).

Les personnes qui enfreignent le Pacte feront l'objet de mesures disciplinaires de la même manière et avec la même ampleur que les celles relatives aux violations d'autres politiques universitaires

### ÉTUDIANTS

Les services "Student Life staff" et "Residence Education and Housing Services staff" sont censés informer les étudiants sur le Pacte et promouvoir le respect de celui-ci.

### ENSEIGNANTS ET PERSONNEL

Les cadres, directeurs et directrices, superviseurs et responsables des installations des universités sont tenus de former les employés au Pacte et de promouvoir le respect de celui-ci dans leurs domaines de responsabilité ainsi que sur le campus dans son ensemble.

Des informations supplémentaires sur le respect du Pacte sont disponibles à l'adresse suivante [www.msu.edu/together-we-will](http://www.msu.edu/together-we-will).

ENSEMBLE, NOUS NOUS ENGAGEONS.